

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2165>

# Intervention du SNTRS-CGT au CA du 17 Octobre

- ACTIVITE AU CNRS - INSTANCES NATIONALES CNRS - CONSEIL D'ADMINISTRATION - Archives - Conseils d'administration en 2014 -

Date de mise en ligne :

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

### Interventions du SNTRS-CGT au CA du 17 Octobre

#### à propos du prix nobel Jean Tirole et de l'idex UNITI TSE

Je vais ici apporter un benol au cocorico unanime sur le prix nobel d'économie qui vient d'être décerné. Mon propos ne porte pas sur le fait que Jean Tirole soit un économiste brian , ceci serait complètement déplacé. Mais plutôt sur le fait que depuis plus de vingt ans le jury du Nobel n'a récompensé ( à l'exception de Paul Krugman en 2008) qu'un seul courant de pensée, celui du neo-libéralisme. L'économie fait partie des sciences sociales, c'est à dire une discipline dont la richesse dépend du pluralisme des approches. Avec Jean Tirole la détestable habitude se prolonge une année encore. Il est le président de « l'école d'économie de Toulouse » qui est la tête de pont au sein de l'université Française des courants libéraux et ultra-libéraux en matière d'économie. Il est même le précurseur de l'invitation du monde de la finance à sponsoriser la recherche économique.

#### Sur le sujet comue

##### Lille nord de France

L'INSERM faisait partie des membres fondateurs du projet de la comue lille nord de France lors de la parution d'une version des statuts qui remontent au 23 juillet 2014. Actuellement, l'organisme prévoit d'y être associé mais n'est plus membre fondateur en vue de concentrer ses efforts sur un axe « biologie-santé » dans la région plutôt que d'être dans la gouvernance globale. Peut-on lire sur un AEF du 10 octobre de la part du délégué régional de l'inserm nord-Pas-de-Calais.

Réponse du Président : les comues seront ce que l'on en fera...

**L'autre point dont je voudrais parler sur la comue de Lille concerne la présence dans la comue de la FUPL (Fédération universitaire polytechnique de Lille) qui est un établissement catholique.** Cette fédération encore appelée « la catho » porte attente au principe de laïcité de l'enseignement supérieur et de la recherche.

*L'article L141-6 du code de l'éducation stipule que « le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise économique, politique, religieuse ou idéologique. Il tend à l'objectivité du savoir, il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique. »*

Le principe de laïcité est donné dans l'article 1er de la constitution. Ce principe fruit d'une longue histoire repose sur la liberté de conscience et sur l'affirmation de valeurs communes qui fondent l'unité nationale par delà les appartenances particulières. Les statuts des comues permettent de bafouer le principe constitutionnel de laïcité. Une raison de plus s'il en fallait de s'y opposer.